

PROJET DE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MI 2022-2027

A retenir du projet de la LOPMI, présenté le 16 mars par le Ministre de l'intérieur, pour le périmètre des Préfectures : **des sous-préfectures seront recréées et la labellisation des maisons France service va se poursuivre**. Les Préfets devraient se voir confier le pilotage de tous les services et établissements publics en cas de crise grave. Des services de l'administration centrales vont également déménager : le Ministre parle de **démétropolisation**. En dehors de ces dispositions, le projet concerne la transformation numérique au MI, le lancement d'outils dont une application appelée « ma sécurité » disponible depuis le 7 mars 2022. Il faut retenir aussi le recrutement et des mesures indemnitaires pour les périmètres Police et Gendarmerie Nationale.



Quelles priorités d'action pour les préfectures et sous-préfectures dans les quatre années à venir ? Elles sont détaillées dans un document appelé "missions prioritaires des préfectures" (MPP) pour la période 2022 à 2025. Ce document a été adressé à l'ensemble des préfets, par voie électronique, le vendredi 22 avril dernier. Ce document "n'est pas porteur d'un schéma d'organisation prescriptif", comme le précise le secrétaire général du MI. "Il s'agit d'un référentiel devant vous aider dans l'allocation des moyens qui vous sont confiés". Ces "missions prioritaires" visent un triple objectif : "affirmer la singularité du réseau" préfectoral "à la fois zonal, régional, départemental et infra-départemental", "exposer leurs priorités métiers pour les années à venir". Et, enfin, "aider le préfet en sa qualité de responsable de budget opérationnel".

Notre syndicat, par voie de tract en date du 13 avril 2022, a exposé sa position sur le sujet MPP 2022 2025. Nous demandons à l'administration de transmettre ce document d'une cinquantaine de pages à l'ensemble des collègues afin qu'ils puissent émettre un avis sur leurs missions futures. Pour FO, le manque de moyens et le levier RH étant absents des discussions posent de réelles difficultés pour mettre en œuvre certaines prescriptions.

Retrouvez la note et le document directement sur le site internet en cliquant sur : <https://www.fo-prefectures.com/10868-missions-prioritaires-des-prefectures-2022-2025-mpp>

Une augmentation sur votre paie du mois d'avril ou mai ?

Attention, pas pour tout le monde : revalorisation d'une partie de la grille indiciaire de la catégorie C et revalorisation de l'IFSE de la catégorie A et B administrative uniquement en attendant les conséquences de la revalorisation du SMIC au 1er mai. **Par contre, cette augmentation ne sera pas identique les mois prochains** du fait du rattrapage à compter du 1er janvier 2022 !



DERNIERE MINUTE :

Protection Sociale Complémentaire : Prévoyance négociation fonction publique

La FGF-FO (Fédération générale des fonctionnaires FO) n'a pas signé l'accord de méthode très flou et incomplet ! ce qui est demandé sur ce point c'est un couplage santé et prévoyance avec de véritables négociations. Pour les fonctionnaires, le volet prévoyance, c'est les garanties invalidités, incapacité de travail et décès. Or, il n'y a eu que 2 discussions sur ce sujet et le texte a été présenté juste avant les élections présidentielles. Les négociations n'auront donc pas lieu dans l'immédiat !

Pour FO, il faut un focus particulier sur 2 sujets non évoqués dans l'accord et pourtant essentiels: la dépendance et le jour de carence (non maintien de salaire en cas d'arrêt maladie). A suivre donc !

LES PROCHAINES REUNIONS NATIONALES :



- 11 MAI CAPN C administratif et technique
- 18 MAI rendez vous SENAT
- 19 MAI CHSCT
- 23 MAI CTM

Nous restons joignables en cliquant sur : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Retrouver toute notre actualité :

En cliquant sur : <http://www.fo-prefectures.com>



You Tube

FO PREFECTURES
ET DES SERVICES DU MINISTERE
DE L'INTERIEUR

11 rue des Saussaies
75008 PARIS
01-40-07-62-91